

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

4 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----



Cette unité d'enseignement bisannuelle n'est pas dispensée en 2020-2021 !

Enseignants	Christians Louis-Léon ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Pour atteindre l'objectif fixé, l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - aura prioritairement comme objet de définir les régimes juridiques belges du fait religieux. - se référera, d'une part, à l'évolution des contextes culturels et arrière-plans religieux du droit belge et, d'autre part, aux différentes orientations contemporaines de ce droit, tant dans ses données législatives dans sa pratique administrative et ses argumentations judiciaires. - traitera de la condition juridique tant des convictions personnelles des individus que des institutions religieuses en droit privé comme en droit public.
Acquis d'apprentissage	<p>1 identifier les régimes juridiques des traditions et des pratiques religieuses en s'appuyant sur l'évolution du droit belge et sur l'analyse d'une régulation publique de la religion adaptée à une étude pluridisciplinaire des religions.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'évaluation se fera sur la base d'un travail écrit d'une quinzaine de pages portant sur une question spéciale choisie par l'étudiant en droit belge ou en comparaison entre son droit national et le droit belge.</p> <p>Les modalités sont les mêmes pour la session de septembre.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Enseignement ex cathedra pour l'introduction - Classe inversée pour l'avancée des recherches personnelles des étudiants.</p> <p>COVID : Le présentiel sera favorisé autant que possible.</p> <p>Des modalités on line seront possibles.</p>
Contenu	<p>Après une introduction et une mise à niveau de droit belge, seront présentés et discutés les grands traits du régime belge des cultes et organisations philosophiques reconnues, puis le régime des libertés individuelles de conscience et de religion. Dans une dernière partie, une question spéciale sera traitée au choix des étudiants.</p>
Ressources en ligne	Voir le Moodle du cours.
Bibliographie	<p>CHRISTIANS, L.-L., De POOTER, P., Codex belge Droit & Religions, Bruylant, 2005</p> <p>CHRISTIANS, L.-L., RIGAUX, M-F., « La liberté de culte », dans M. Verdussen et N. Bonbled (éds.), <i>Les droits constitutionnels en Belgique. Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'état et de la Cour de cassation</i>, Bruxelles, 2012, pp. 865-897.</p> <p>CHRISTIANS, L.-L., "Une mise en perspective du concept de culte reconnu en droit belge", in DERENNE, Ch., KWASHIN, J. (coord.), <i>L'Islam en Belgique</i>, Bruxelles, Ed. L. Pire, 1998, pp. 23-41</p> <p>TORFS, R. and VRIELINK, J., "Belgium", in: <i>Encyclopedia of Law and Religion</i>, General Editor Gerhard Robbers, BRILL, Online on 04 December 2017 <http://dx.doi.org/10.1163/2405-9749_elr_COM_00000009</p>

Autres infos	Un portefeuille de documentation est mis à disposition des étudiants.
Faculté ou entité en charge:	CISR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences des religions	SREL2M	4		